

Le Conseil Général de la Dordogne a mis en place cet itinéraire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).



Le service du Tourisme et du Développement Touristique dispose d'une cellule ayant pour mission la

réalisation de ces circuits et le suivi du Plan en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne chargé de la Promotion du PDIPR. Outre la sauvegarde des chemins ruraux, l'objectif du plan est de tisser un réseau ou maillage de cheminements entretenus et balisés.



# Adresses utiles

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE LA DORDOGNE**  
25, rue Wilson - BP 2063  
24002 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 35 50 24

**SERVICE TOURISME ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL**  
Espace Tourisme - 25, rue Wilson  
24000 PERIGUEUX  
Tél. : 05 53 35 50 90

**SYNDICAT D'INITIATIVE DU PAYS DE MONTAGRIER**  
Moulin du Pont  
24350 MONTAGRIER  
Tél. : 05 53 91 35 11  
Fax : 05 53 90 01 33  
E-Mail : ot.montagrier@wanadoo.fr  
Internet : www.paysdemontagrier.com

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE RANDONNEE PEDESTRE**  
46, rue Kléber  
24000 PERIGUEUX  
Tél. : 05 40 95 20 46  
rando24@aliceadsl.fr  
www.rando24.com

**COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME EQUESTRE**  
25, rue Wilson - BP 2063  
24002 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 35 50 24

**COMITE DEPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME**  
46, rue Kléber  
24000 PERIGUEUX  
Tél. : 05 53 53 73 33  
E-mail : viaud.cd@cegetel.net

**DIRECTION DEPARTEMENTALE JEUNESSE ET SPORTS**  
133, boulevard du Petit Change  
24016 PERIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 35 72 00

## Sur le terrain on the itinerary

### PANNEAUTAGE ET BALISAGE (Route marking and signposts)

Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments complémentaires :

- 1/ Le panneau d'appel (Information board),
- 2/ Le panneau directionnel (Direction arrow),
- 3/ Les bornes de balisage (Signposts).



#### LE PANNEAU D'APPEL : (Information board)

Chaque départ d'itinéraire est matérialisé par un panneau d'appel affichant la cartographie générale du secteur. Un point "vous êtes ici" vous indique votre position.



#### LE PANNEAU DIRECTIONNEL : (Direction arrow)

A proximité immédiate du panneau d'appel, une flèche directionnelle en bois vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises sur ce circuit. Sur le parcours il est possible de trouver ce type de

panneaux afin d'indiquer les différentes directions, jonctions ou liaisons. Les pratiques admises sont signalées par la présence des marquages normalisés suivants :

- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier équestre local (Horse riding path)
- Sentier VTT (Mountain bike track)
- Très facile (Very easy).
- Facile (Easy).
- Difficile (Difficult).
- Très difficile (Very difficult).

#### LES BORNES DE BALISAGE (Signposts) :

Le jalonnement est constitué de bornes en bois surmontées d'un capuchon de couleur jaune pour les boucles et verte pour les itinéraires de liaison.

- Boucle locale (Circular walk)
- Itinéraire de liaison (Junction path)

#### BALISAGE EN VIGUEUR (Route marking colours)

- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk).
- Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR Path).

#### IMPLANTATION DES BORNES (Position of signposts) :

Balisage à une intersection où il faut aller tout droit : une balise placée du côté opposé à une bifurcation indique d'aller tout droit. (Straight on)

Balisage à un carrefour où il faut aller tout droit : une première balise avant le carrefour et une balise de rappel après indiquent d'aller tout droit. (Straight on)

Balisage à un carrefour où il faut changer de direction : la balise est en principe placée à l'angle qui forme le changement de direction. La direction est indiquée sur la balise. (Follow the direction mentioned on the signpost)

#### DIRECTION

- Tout droit (Straight on)
- Tourner à gauche (Turn left)
- Tourner à droite (Turn right)



Carte IGN Paris : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.  
© IGN PARIS 2007 - Autorisation n° 220 7019  
Extraits de cartes IGN : N° 1833  
Reproduction interdite.  
ISSN / 1159 - 5914



Photo : Mairie de Tocane.

## Sur la carte on the map

1 cm = 500 m

### LÉGENDE

LA CARTOGRAPHIE (Map) : quadrichromie (Four-colour), échelle (Scale) : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.

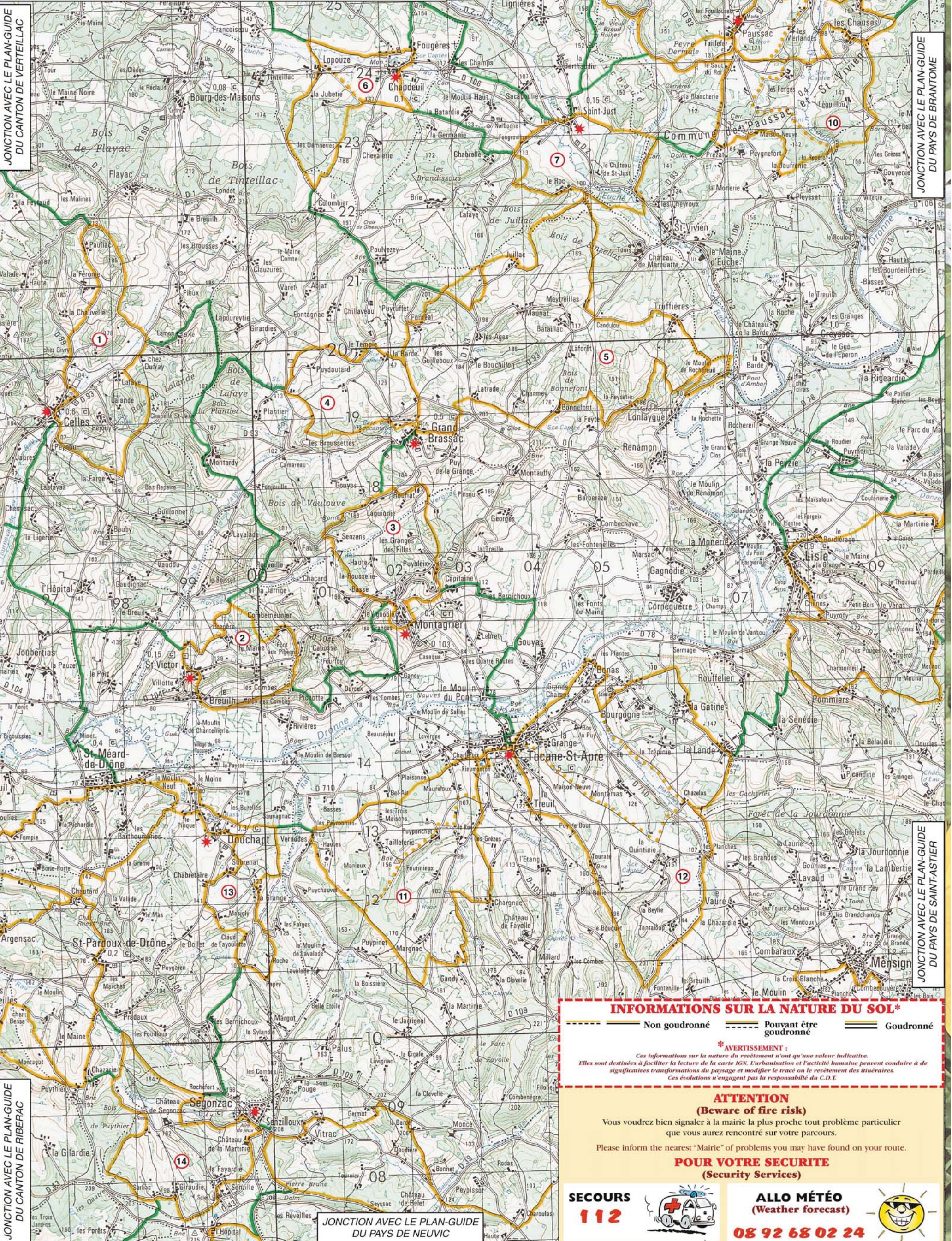
LES ITINÉRAIRES (Itineraries) : le tracé des itinéraires est, à l'exception du GR, de la même couleur que le balisage rencontré sur le terrain.

The route mentioned on the map is of the same color as the route markers you will find on the walk (Exception GR Path)

- Numéro de la boucle (se reporter au répertoire des circuits) / Number of the circular walk (See the list of the itineraries).
- Départ conseillé (se reporter au répertoire des circuits) / Starting Point (See the list of the itineraries).

CODE COULEURS UTILISÉ SUR LA CARTE - (Route marking colours) :

- Itinéraire de liaison - (Junction path).
- Boucle de Promenade et de Randonnée (PR) - (Circular walk).
- Sentier de Grande Randonnée (GR) - (GR path).
- Variante / raccourci



#### INFORMATIONS SUR LA NATURE DU SOL\*

- Non goudronné
- Pouvant être goudronné
- Goudronné

\*AVERTISSEMENT : Ces informations sur la nature du revêtement n'ont qu'une valeur indicative. Elles sont destinées à faciliter la lecture de la carte IGN. L'urbanisation et l'activité humaine peuvent conduire à de significatives transformations du paysage et modifier le tracé ou le revêtement des itinéraires. Ces évolutions n'engagent pas la responsabilité du C.D.E.

#### ATTENTION (Beware of fire risk)

Vous voudrez bien signaler à la mairie la plus proche tout problème particulier que vous aurez rencontré sur votre parcours.

Please inform the nearest "Mairie" of problems you may have found on your route.

#### POUR VOTRE SECURITE (Security Services)

**SECOURS 112**



**ALLO MÉTÉO (Weather forecast)**



**05 92 68 02 24**